

VELEDES INFO n° 10 sur la situation Corona / 08.05.2020 / PLAN DE PROTECTION VELEDES

Chers membres VELEDES

Plan de protection VELEDES

Le plan de protection mis à jour de VELEDES est disponible.

Veillez noter que, selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), il est obligatoire d'élaborer un plan de protection. Cela s'applique également aux établissements qui, conformément à l'article 6 al.3 de l'ordonnance 2 du COVID-19, n'ont pas eu à interrompre leurs activités. Cela signifie que si vous avez un contrôle de la Suva ou du SECO, vous devez prouver qu'un concept de protection est en place et également que vous l'appliquez strictement.

Le plan de protection de la branche de VELEDES a constamment été mis à jour en fonction des adaptations constantes de l'ordonnance pendant la crise corona.

Nous vous prions de mettre pleinement en œuvre les recommandations de la branche (annexe et web) ainsi que les exigences de **l'OFSP**.

Rapport explicatif concernant l'ordonnance 2

Le rapport explicatif concernant l'ordonnance 2 a été modifié le 6 mai 2020 et est valable à partir du 11 mai 2020.

Le passage qui est important pour vous est le suivant :

[Art. 6a](#)

L'art. 6, al. 3, prévoit un plan de protection non seulement pour les entreprises qui peuvent ouvrir le 27 avril 2020, mais également pour toutes les exceptions aux interdictions visées à l'art. 6, al. 1 et 2. Les entreprises qui pouvaient poursuivre leurs activités avant le 27 avril devront évaluer si les mesures prises jusqu'ici permettent de remplir les prescriptions des plans de protection et, si nécessaire, procéder aux adaptations nécessaires. Il y aura une phase de transition dans certains cas, qui doit être prise en compte dans l'exécution cantonale. La présente disposition règle l'interaction entre les entreprises, les associations professionnelles et les autorités en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans.

Nous vous remercions de votre aide et de votre grand engagement dans cette "situation spéciale"

Cordiales salutations

Marcel Mautz Président directeur

Blaise Jan Directeur VELEDES Romandie